



# REGLEMENT GENERAL DU TROPHÉE DES CHAMPIONS SUR ROUTE -2026 -

## 1. L'organisateur

L'association **ACSR** (*Association Culturelle et Sportive de La Réunion*), par le biais de l'**UTOI** (*Ultra Trail de l'Océan Indien*), (**Association Loi 1901**), organise à l'**Île de La Réunion** des courses sur route, de trail et d'ultra trail en milieu naturel et en montagne.

## 2. L'engagement du coureur

**Tous les coureurs, concurrents... s'engagent à se soumettre sans réserve au présent règlement et à le respecter par le seul fait de leur inscription.**

En cas de litige, celui-ci fera foi. Ils dégagent ainsi la responsabilité de l'organisateur pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

**L'organisateur se réserve le droit de réviser et de mettre à jour le règlement à tout moment.**

## 3. Définition du Trophée

Le **Trophée des Champions sur Route**, est un événement qui comprend un ensemble de quatre courses nocturnes disputées sur route, réparties entre les quatre grandes régions de l'île. Chaque course se déroulera en une seule manche.

Une barrière horaire sera définie afin de fixer le cadre. L'objectif de ce **Trophée des Champions sur Route** est de mettre en avant le meilleur coureur sur route à La Réunion.

Le **Trophée des Champions sur Route** se détermine comme suit : le coureur prendra le départ d'un point **A** et pour rejoindre un point **B** le plus rapidement possible tout en respectant scrupuleusement le parcours établi par l'organisateur.

Le coureur qui participe au **Trophée des Champions sur Route**, doit courir sur la totalité du parcours, ou à défaut le faire en marche rapide. Mais il doit être en constant mouvement sur la course, d'une part pour respecter la barrière horaire imposée et d'autre part, pour le respect des participants et des bénévoles.



## 4. Condition de participation / Catégorie des concurrents

La participation au **Trophée des Champions sur Route** est conditionnée par le respect d'une catégorie d'âge prédéfinie dans le tableau ci-après, tout en respectant le règlement de la **FFA**.

La participation ainsi que les frais engagés à l'inscription au **Trophée des Champions sur Route** permettent au coureur d'avoir :

- **Un accès aux collations,**
- **Un accès aux soins médicaux sur le stand de l'arrivée** (*médecins, infirmiers...*)
- **Un accès aux routes balisées et sécurisées par les bénévoles, les membres de l'organisation de l'UTOI.**

Toutefois, le prix de l'inscription n'engage en **AUCUN** cas à l'organisation à fournir un t-shirt et une médaille. Ces deux éléments sont des cadeaux, quand cela est possible, offerts généreusement par l'organisation à tout **FINISHER** franchissant **la ligne d'arrivée**.

Si un coureur décide d'abandonner volontairement ou involontairement (*décision médicale par exemple*), ou pour toutes autres raisons, il ne bénéficiera **en AUCUN CAS d'un t-shirt FINISHER et / ou d'une médaille**.

**AUCUN RECOURS A CETTE INJONCTION NE SERA ACCEPTE.**

Le parcours ne permet pas d'accueillir des athlètes handisports.

Les coureurs ne sont pas autorisés à participer avec un chien ou tout autre animal, y compris les animaux de service.

Les courses qu'organise l'UTOI sont accessibles aux juniors ayant 18 ans dans l'année en cours. Se référer aux tableaux de la FFA.



*Catégorie valable jusqu'au 31 Août 2026, ces catégories changeront le 1<sup>er</sup> Sept 2026.*

<b>Catégorie</b>	<b>Code</b>	<b>Âge</b>	<b>Année de naissance</b>	<b>H/F</b>
<b>Junior</b>	JU	18-19 ans	2007-2008	H / F
<b>Espoir</b>	ES	20-22 ans	2004-2006	H / F
<b>Senior</b>	SE	23-34 ans	1992-2003	H / F
<b>Master</b>	MA	35 ans et +	1991 et avant	H / F
<b>Master 0</b>	M0	35-39 ans	1991-1987	H / F
<b>Master 1</b>	M1	40-44 ans	1986-1982	H / F
<b>Master 2</b>	M2	45-49 ans	1981-1977	H / F
<b>Master 3</b>	M3	50-54 ans	1976-1972	H / F
<b>Master 4</b>	M4	55-59 ans	1971-1967	H / F
<b>Master 5</b>	M5	60-64 ans	1966-1962	H / F
<b>Master 6</b>	M6	65-69 ans	1961-1957	H / F
<b>Master 7</b>	M7	70-74 ans	1956-1952	H / F
<b>Master 8</b>	M8	75-79 ans	1951-1947	H / F
<b>Master 9</b>	M9	80-84 ans	1946 - 1942	H / F



<b>Master 10</b>	M10	85-89 ans	1941 et avant	H / F
----------------------	-----	--------------	---------------	-------

## 5. Semi-autonomie

Le **Trophée des Champions sur Route** se veut être une course en **semi-autonomie**. La semi-autonomie se définit comme étant la **capacité à être autonome tout au long du parcours..**

**Aucune assistance personnelle ou de quelle que forme que ce soit n'est tolérée sur le Trophée des Champions sur Route.**

## 6. Certificat médical

Conformément à l'**article 231-2-1 du code du sport**, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou d'un Pass' J'aime courir, délivrée par la FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation.  
Ou
- D'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (*liste disponible via : <https://sports.gouv.fr>*). (à compléter avec un PPS valide).  
Ou
- D'un **PPS (Parcours Prévention Santé)** délivré par la FFA en **cours de validité le jour de la manifestation.**

Pour les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'**AAF**, doivent fournir un certificat médical en français (*ou accompagné d'une traduction en langue française si celui-ci est rédigée dans une autre langue*).

## 7. Droit d'inscription

Pour pouvoir participer au **Trophée des Champions sur Route**, le coureur devra s'acquitter du droit d'inscription. Le paiement se fera uniquement et exclusivement en ligne, via le site <https://utoi.re>

**Aucune inscription ne sera reconnue valable en cas de non-paiement intégral de celle-ci, avant la date limite de la fin des inscriptions.**



## 8. Rétractation-Désistement

Toute inscription est ferme et définitive et ne donne lieu à **AUCUN** remboursement en cas de non-participation, quel que ce soit le motif évoqué.

Le coureur dispose d'un droit de rétractation de **8 jours après son inscription**. Il devra s'acquitter de **compléter, signé et retourner** par email le document qui sera disponible en annexe sur le site <https://utoi.re>

## 9. En cas d'annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation sans préavis soit sur requête administrative, (*d'instance locale*), soit en cas de force majeure ou tout autre motif lié à la sécurité des coureurs. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre et donc aucun remboursement ne sera effectué.

## 10. Dossards

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo durant les jours dédiés aux remises des dossards. L'organisateur communiquera en amont les dates afin que chaque coureur puisse le récupérer.

Le port du dossard est OBLIGATOIRE à tout moment de la course. Il doit être porté sur la poitrine, sur le ventre ou attaché via un porte dossard face avant et doit être visible en permanence. Il devra être systématiquement positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou sur une jambe.

Le dossard ne devra subir aucune modification, *que ce soit le nom/prénom du coureur*. Il représentera pour chaque coureur le précieux sésame pour pouvoir accéder aux postes de ravitaillement, de contrôle, aux soins médicaux, aux salles de repos, aires de dépôts ou de récupération des sacs (*en fonction des formats de courses*). Le dossard ne devra jamais être plié, découpé ou subir quelconques modifications. Des puces électroniques s'y trouvent pour le suivi et la sécurité du coureur.

## 11. Cession de dossard

Toute inscription au **Trophée des Champions sur Route** est personnelle et engage donc personnellement le participant. **Aucun transfert d'inscription** n'est autorisé quel que soit le motif.

Il est **strictement interdit** de **retrocéder** son dossard à une **tierce personne** sous peine de disqualification immédiate du coureur et/ou d'une radiation à vie des 2 personnes sur les courses de l'UTOI. Toute personne disposant d'un dossard qui n'est pas à son nom se présente donc en infraction avec ce présent règlement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce genre de situation.



## 12. Equipement et matériel obligatoire

Les courses du **Trophée des Champions sur Route** étant des formats court, aucun matériel obligatoire n'est nécessaire, à l'exception de la lampe frontale en état de fonctionnement puisqu'il s'agit des courses dites nocturnes (ou arrivées en nocturne)

Une tenue correcte est toutefois obligatoire. Les coureurs ne devront en aucun cas courir torse nu.

Les bâtons de trails ou type marche nordique sont strictement interdits sur toutes les courses sur route.

## 13. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par des puces électroniques intégrées au dossard.

Des postes de contrôles sont répartis le long du parcours et peuvent constituer des sites de pointage obligatoire pour les concurrents. Le pointage électronique s'effectue au moyen de puces fournies par l'organisation.

Cette dernière se réserve le droit de disposer des postes de contrôles non repris dans la liste des postes officiels.

Si à son arrivée l'organisation ou le chronométrage constate une quelconque anomalie avec les points de contrôle, l'organisation se réserve le droit de procéder à des vérifications nécessaires et complémentaires. L'arrivée du coureur sera sous investigation.

Si aucune anomalie, le coureur sera déclaré **Finisher**. Si tel n'est pas le cas, le coureur s'engage à des sanctions strictes par l'organisation sauf en cas d'erreur du chronométreur.

## 14. Barrières horaires et temps maximum de course

Sur chaque manche du **Trophée des Champions sur Route** des barrières horaires seront définies. Les coureurs devront se référer au site de l'organisateur <https://utoi.re> pour en prendre connaissance..

## 15. Abandon et rapatriement

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit prévenir le responsable de poste et signaler son abandon au PC course.

Le coureur conservera son dossard, mais avec un signe d'abandon sur celui-ci. **Aucun t-shirt ni aucune médaille ne lui sera remis. AUCUNE** réclamation ne pourra être faite. Il pourra bénéficier uniquement des stands présents à l'arrivée.( Collation, ...)

## 16. Secours et assistance médicale

Un (ou plusieurs) poste de secours est implanté au départ et à l'arrivée. Elle est en liaison radio ou téléphonique avec le PC course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC de course et / ou sur le parcours.



Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne ayant besoin d'assistance médicale.

Il appartient donc à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours via les différents numéros d'urgence :

- **En se présentant à un poste de secours**
- **En appelant le PC Course** (*numéro disponible sur le dossard*)
- **En demandant à un autre coureur de prévenir les secours**

Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours.

Des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors course.

## 17. Classement et récompenses

Le **Trophée des Champions sur Route** veut récompenser les meilleurs coureurs sur route. Pour chaque course, il sera établi un classement général des meilleurs hommes et femmes (*1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> Scratch*), ainsi qu'un classement par catégorie (*se référer au tableau ci-après*).

Les 1<sup>er</sup> Hommes et Femmes au scratch de chaque course recevront un nombre de points qui leur permettront de figurer dans le classement final. Celui qui aura le plus de point sera désigner vainqueur du **Trophée des Champions sur Route**.

Chaque **Finisher** aura des points en fonction de son classement dans le classement final. Le **Champion des champions** se verra décerner une médaille spéciale. Les autres concurrents recevront eux aussi une médaille, mais différente de celle du **Champion des Champions (H/F)**

Afin de prétendre au titre de **Champions des Champions sur Route**, le coureur devra **OBLIGATOIREMENT participer** aux 4 courses du **Trophée des Champions sur Route**. A défaut, il ne sera pas classé pour ce Trophée 2026..

Classement	Nombre de point attribué
1 <sup>er</sup> H/F <i>Scratch</i>	50 points
2 <sup>nd</sup> H/F <i>Scratch</i>	42 points
3 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	39 points
4 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	35 points
5 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	32 points
6 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	28 points
7 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	24 points
8 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	20 points



9 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	16 points
10 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	12 points
11 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	10 points
12 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	9 points
13 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	8 points
14 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	7 points
15 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	6 points
16 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	5 points
17 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	4 points
18 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	3 points
19 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	2 points
20 <sup>ème</sup> H/F <i>Scratch</i>	1 points

Par exemple :

### Cas particulier :

1. En qu'a **d'égalité** : si à la fin d'une course, un ou plusieurs coureurs termine avec le même nombre de point, ce sera le coureur le plus âgé qui l'emportera. Si même date de naissance, un tirage au sort départagera le vainqueur.
2. En cas d'annulation d'une des 4 manches du **Trophée des Champions sur Route** : si pour une raison indépendante de la volonté de l'organisateur, une manche du trophée serait annulée, le **Trophée des Champions sur Route** se disputera sur **3 manches** au lieu de **4**. Il en est de même si annulation de deux manches, ...
3. Les points de la dernière manche du **Trophée des Champions sur Route** seront **doublés**.

## 18. Pénalités et disqualification

Si un coureur enfreint les règles, les officiels ainsi que les chefs de postes ou toute autre personne faisant partie de l'organisation peuvent appliquer immédiatement (*lorsque cela est possible*) une pénalité selon le tableau suivant :

(Liste non exhaustive)

Manquements au règlement – ASCR - UTOI	Pénalité - Disqualification
<b>Couper une route et prendre un raccourci</b>	Selon la décision de la direction de course. Cf, Voir avec le Directeur de course.
<b>Absence de matériel obligatoire (<i>lampe frontale</i>)</b>	Disqualification immédiate de la course, retrait du dossard.
<b>Jet de détritrus (acte volontaire) même biodégradable (<i>épluchure, trognon de pomme...</i>) dans l'espace de course</b>	Disqualification immédiate. Ne peut s'inscrire aux courses de l'UTOI pour une période de 2ans.



<b>Non-respect du coureur des bénévoles, membre de l'organisation ou par ses supporters</b>	Disqualification
<b>Non-assistance à une personne en difficulté</b>	Disqualification + Risque pénal
<b>Assistance et ou ravitaillement en dehors des zones autorisées</b>	Pénalité de 30min dans le périmètre de constatation.
<b>Triche (<i>quelque soit le mode</i>)</b>	Disqualification immédiate et interdiction de s'inscrire aux courses de l'UTOI. L'information sera remontée à la FFA pour une disqualification à vie.
<b>Port du dossard non visible ou non conforme</b>	Pénalité de 20min
<b>Refus contrôle anti-dopage</b>	Sanction équivalente au dopage = Disqualification immédiate et interdiction de s'inscrire aux courses de l'UTOI à Vie.

Il est strictement interdit d'accompagner les participants du **Trophée des Champions sur Route**, que ce soit à vélo, en engin motorisé ou en courant aux côtés du participant.

Ainsi, les vélos et tout engin motorisé sont formellement interdits sur l'ensemble du parcours.

Des commissaires seront présents tout au long du parcours, et tout manquement à ces injonctions entraînera la disqualification immédiate de la personne mise en cause et du concurrent concerné. Celle-ci se verra également interdire toute inscription future aux courses du **Trophée des Champions sur Route**.

Cette mesure vise à renforcer la sécurité de la course et à prévenir tout favoritisme. En cas d'accident sur le parcours officiel impliquant un vélo ou tout engin motorisé, la personne concernée sera tenue pour responsable.

## 19. Anti-dopage

En s'inscrivant aux courses du **Trophée des Champions sur Route**, tous les participants acceptent d'être liés par les règles de l'anti-dopage du Code Mondiale de l'Antidopage et aux normes internationales émises par l'Agence Mondiale Antidopage.

**En cas d'un refus d'un coureur à une mesure anti-dopage, celui-ci sera immédiatement disqualifié et radié des courses de l'UTOI.**



## 20. Respect des bénévoles, de l'équipe organisation

Il convient à chaque coureur de respecter les bénévoles et l'équipe organisatrice. Celles-ci veillent au bon déroulement des épreuves et sont toutes bénévoles. Un grand soin sera apporté sur ce critère. Tout manquant sera sanctionné (*aucun acte d'incivilité, d'injure, d'usage de la force...*). Le coureur ne respectant pas les bénévoles ou les membres de l'équipe organisatrice sera exposé à des sanctions disciplinaires telles une disqualification immédiate, voire une radiation totale des courses de l'UTOI.

## 21. Respect de l'environnement

Le respect de l'environnement étant un sujet au cœur de nos préoccupations, il convient à chacun de respecter les règles.

Tout coureur devra donc respecter scrupuleusement l'environnement dans lequel il évoluera et ne jettera aucun déchet, sous peine de disqualification immédiate. (*Cf. le tableau des pénalités*).

## 22. Assurance

L'organisateur souscrit à une assurance à responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Cette assurance est souscrite auprès de la société **Ark'Assur** Assurance à Sainte-Clotilde. Chaque participant doit également souscrire à une assurance responsabilité civile à titre personnel.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés de la FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire à une assurance personnelle couvrant les dommages corporels (*et tout autre dommage*) auxquels leur pratiques sportive peut les exposer envers soi-même et envers les autres.

## 23. Respect de la RGPD et CNIL

Lors de son inscription, le coureur accepte que certaines de ces données personnelles soient communiquées via les différents réseaux de l'UTOI (*réseaux sociaux et site internet*).

Certaines données récoltées lors de l'inscription seront utilisées afin d'assurer le bon traitement des inscriptions de participants. Les participants seront susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que d'autres manifestations organisées par l'UTOI. Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD, conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom prénom, adresse complète par email à l'adresse suivante : [contact.utoi@gmail.com](mailto:contact.utoi@gmail.com)



Le coureur accepte aussi l'utilisation de ses droits d'image. Lors des manifestations de l'UTOI, des photographes et vidéastes sont positionnés tout au long du parcours afin de capturer ces moments d'effort. Ces images pourront être utilisées pour la promotion de contenu sur les différents réseaux de l'organisateur.

## 24. Dispositions terminales.

Toute action relative au présent contrat devra être exercée exclusivement devant le Tribunal Judiciaire de Saint-Denis (Réunion).